



Clichy, le 22 septembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU
SECRETARIAT GÉNÉRAL
Dossier suivi par ANNIE TOMASSIAN
Tél. : 01 47 15 33 01
annie.tomassian@ville-clichy.fr

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Chère collègue, Cher collègue,

Le conseil municipal se réunira, en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le :

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juillet 2017

I SECRETARIAT GÉNÉRAL – AFFAIRES JURIDIQUES

- 1.1 Élection d'un Adjoint au Maire
- 1.2 Protection fonctionnelle en faveur d'un élu municipal
- 1.3 Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 à la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur

II AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2.1 Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) – Adhésion des communes de Garches, Saint-Cloud, Saint-Ouen l'Aumône et Sucy-en-Brie

III AMÉNAGEMENT URBAIN

- 3.1 Vente de deux immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy (parcelles cadastrées section C, numéros 27, 28 et 76)
- 3.2 Déclassement de la partie de la parcelle cadastrée section C n° 59 à usage d'accès à la parcelle cadastrée section C n° 63 et constitution d'une servitude de cour commune non aedificandi pour les besoins du projet de construction d'un immeuble d'habitation sis 25 rue Médéric/35-37-39 rue Pierre Bérégovoy
- 3.3 Cession à CITALLIOS des terrains situés dans la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit (parcelles cadastrées section A, n° 47, 49, 51, 53, 3, 55 et 39)
- 3.4 Déclassement par anticipation des terrains communaux sis 10 rue Castères et 71/73 rue de Paris (parcelles cadastrées section Q, n° 80, 81 et 82)

—
EXTRAIT
—
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire

Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET

M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)

Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N ° 1.1

OBJET : ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-2, L.2122-2-1, L. 2122-7-2, L. 2122-15 et L. 2143-1, 5^{ème} Alinéa ;

Vu la délibération du 26 juin 2015 fixant à 17 le nombre des adjoints au Maire, (13 adjoints plus 4 postes d'adjoints chargés des quartiers) ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Pierre Garnier de ses fonctions d'adjoint au maire ;

Vu le courrier de M. le Préfet des Hauts-de-Seine du 20 mars 2017 acceptant la démission de M. Jean-Pierre GARNIER de ses fonctions d'adjoint au maire ;

Considérant, en conséquence, la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire un nouvel Adjoint au Maire ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE. : ÉLIT au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Monsieur Benoît de la RONCIÈRE en qualité d'Adjoint au Maire, qui est immédiatement installé dans ses fonctions et dans l'ordre du tableau

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42

36 voix pour Monsieur de la RONCIÈRE

5 bulletins nuls ou blancs

1 enveloppe sans bulletin

—
EXTRAIT
—
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—0—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—0—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04283-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 1.2

OBJET : PROTECTION FONCTIONNELLE EN FAVEUR D'UN ÉLU MUNICIPAL

RAPPORTEUR : MADAME AGNES DELACROIX

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2123-35 ;

Considérant que Monsieur Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse, Conseiller municipal délégué, est invité à être entendu, en qualité de victime, devant la 18^{ème} chambre correctionnelle du tribunal correctionnel de Nanterre, le 3 octobre 2017, pour des faits d'outrage subis le 13 juin 2016, dans le cadre de ses fonctions ;

Considérant qu'il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse dans le cadre de l'affaire évoquée ci-dessus;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse dans le cadre de l'affaire mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget des exercices 2017 et suivants, chapitre 011, charge à caractère général.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour

3 abstentions (Mme Monique Dhuin, Mme Idri-Bayol, M. Serge Bernard)

2 ne prenant pas part au vote (M. Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse, M. Manuel Allamellou)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20171011-DSGLC17_04309-
AI
Date de télétransmission : 11/10/2017
Date de réception préfecture : 11/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 1.3

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Livre des procédures fiscale,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°8.2 du 21 avril 2016 portant approbation du choix de délégataire pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur de Clichy-la-Garenne et autorisant Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération,

Vu le contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur de Clichy-la-Garenne signé le 22 avril 2016,

Considérant qu'il convient d'établir un avenant au contrat en vue de procéder aux modifications de l'article 11.2 de la convention et l'article 5 du règlement de service, portant sur les obligations liées aux relations avec les abonnés et les tiers ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N° 1.4A

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE EN FAVEUR DES SINISTRÉS DE L'OURAGAN IRMA

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'appel aux dons lancé par la Croix-Rouge française, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et reconnue d'utilité publique par ordonnance du 27 avril 1945, pour pouvoir recevoir des fonds afin de venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Irma ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1ER.- DÉCIDE d'allouer à la Croix-Rouge Française « URGENCES CARAÏBES », 98 rue Didot - 75014 Paris, une subvention d'un montant de 2 000 € au bénéfice des sinistrés de l'ouragan Irma.

ARTICLE 2.- DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04286-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 1.4B

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA PROTECTION CIVILE EN FAVEUR DES SINISTRÉS DE L'OURAGAN IRMA

RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'appel aux dons lancé par la Protection Civile, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 14 novembre 1969 et agréée de sécurité civile, pour pouvoir recevoir des fonds afin de venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Irma ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER}.- DÉCIDE d'allouer à la Fédération Nationale de Protection Civile « Urgence IRMA », 107 quai du docteur Dervaux - 92600 Asnières, une subvention d'un montant de 2 000 € au bénéfice des sinistrés de l'ouragan Irma.

ARTICLE 2.- DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2017, chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Convocation du vendredi 22 septembre 2017
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire

Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Etaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET

M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)

Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N° 2.1

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) – ADHÉSION DES COMMUNES DE GARCHES, SAINT-CLOUD, SAINT-OUEN L'AUMÔNE ET SUCY-EN-BRIE

RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L.5211-17, L.5211-18, L.5711-1 et L.5721-2-1,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°75-2016-11-04-002 du 4 novembre 2016 portant adhésion des communes d'Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Boissy-Saint-Léger, Chaville, Clichy-sous-Bois, Gonesse, Pontoise, Saint-Mandé et Saint-Maurice, de l'établissement public Vallée Sud Grand Paris pour les communes de Châtillon et Montrouge et portant modification des statuts du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP),

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Cloud du 18 mai 2017 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Ouen l'Aumône du 18 mai 2017 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »,

Vu la délibération du Conseil municipal de Garches du 7 juin 2017 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sucy-en-Brie du 26 juin 2017 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »,

Vu les délibérations du comité du SIFUREP n°2017-06-04 à 07 du 29 juin 2017 approuvant les adhésions des communes de Garches, Saint-Cloud, Saint-Ouen l'aumône et Sucy-en-Brie,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE l'adhésion des communes de Garches, Saint-Cloud et Saint-Ouen l'Aumône au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

ARTICLE 2 : APPROUVE l'adhésion de la commune de Sucy-en-Brie au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire

Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Etaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET

M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)

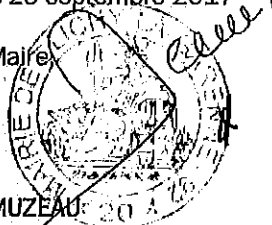
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04288-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 3.1

OBJET : VENTE DE DEUX IMMEUBLES COMMUNAUX SIS 25 RUE MÉDÉRIC ET 35-37-39 RUE PIERRE BÉRÉGOVOY (PARCELLES CADASTRÉES SECTION C, NUMÉROS 27, 28 ET 76)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4.2 du 26 septembre 2016 relative à la vente de deux immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy ;

Vu la promesse de vente relative aux immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy signée le 13 janvier 2017 entre la commune de Clichy et la société Spirit Immobilier ;

Considérant que, aux termes de la délibération et de la promesse de vente susmentionnées, la commune de Clichy et la société Spirit Immobilier se sont accordées sur un prix de vente des immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy d'un montant de 3 050 000 euros hors taxes correspondant à un programme immobilier à usage d'habitation d'une surface de plancher de 2 573 mètres carrés ;

Considérant que la promesse de vente prévoit la faculté d'ajuster le prix de vente des immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy en cas de modification du projet de construction, notamment par l'augmentation de la surface de plancher projetée ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° PC 092 024 16 00035 délivré le 6 juin 2017 pour la construction d'un immeuble de 41 logements d'une surface de plancher de 2 685 m² sur le terrain sis 35-37 rue Pierre Bérégovoy ;

Vu l'avis de France Domaine du 14 juin 2017, pris sans tenir compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites, de plomb ou de pollution des sols, et autorisant une marge de négociation de 10% ;

Considérant que les Immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy sont vendus en l'état, charge à l'acquéreur de réaliser les études et diagnostics lui permettant de garantir la réalisation de son projet de construction et de procéder à la démolition de l'existant ;

Considérant que, eu égard aux études, diagnostics et travaux mis à la charge de l'acquéreur, l'augmentation de la surface de plancher du projet de construction n'a pas d'incidence notable sur la valeur des immeubles communaux à céder ;

Considérant que la vente des immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy favorisera le renouvellement de l'environnement urbain et l'embellissement du cadre de vie ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE de maintenir le prix de vente des deux immeubles communaux sis 25 rue Médéric et 35-37-39 rue Pierre Bérégovoy, parcelles cadastrées section C, numéros 27, 28 et 76

092-219200243-20170928-DSGLC17_04288-DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

d'un montant de 3 050 000 euros hors taxes, convenu entre la commune de Clichy et la société Spirit Immobilier aux termes de la délibération du conseil municipal n°4.2 en date du 26 septembre 2016 et de la promesse de vente signée le 13 janvier 2017.

ARTICLE 2 : DIT QUE les conditions de la vente convenues entre les parties aux termes de la délibération du conseil municipal n°4.2 en date du 26 septembre 2016 et de la promesse de vente signée le 13 janvier 2017 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente si toutes les conditions suspensives prévues à la promesse de vente signée le 13 janvier 2017 sont réalisées dans le délai indiqué, ainsi que tous les actes afférents à cette vente.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 contre (Mme Monique Dhuin, Mme Isabelle Mine-Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, M. Réda Belhouchat, M. Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04289-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 3.2

OBJET : DÉCLASSEMENT DE LA PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION C NUMÉRO 59 A USAGE D'ACCÈS À LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION C NUMÉRO 63 ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE NON AEDIFICANDI POUR LES BESOINS DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION PAR LA SOCIÉTÉ SPIRIT IMMOBILIER AUX 25 RUE MÉDÉRIC / 35-37-39 RUE PIERRE BÉRÉGOVOY

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2141-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L471-1 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section C numéro 59, propriété de la commune de Clichy, est aménagée pour deux usages distincts, en espace public correspondant au jardin des teinturiers d'une part, et comme accès à la parcelle cadastrée section C numéro 63 d'autre part ;

Considérant que la partie de la parcelle cadastrée section C numéro 59 permettant d'accéder à la parcelle cadastrée section C numéro 63, est à l'usage exclusif des personnes qui l'empruntent ;

Considérant que, dans les faits, cette partie de la parcelle cadastrée section C numéro 59, n'est plus affectée à une destination d'intérêt général ;

Considérant que la commune de Clichy et la société Spirit Immobilier ont signé une promesse de vente le 13 janvier 2017 portant sur les parcelles voisines cadastrées section C, numéros 27, 28 et 76, en vue de l'édification d'un immeuble d'habitation ;

Considérant que, pour les besoins de ce projet de construction, un projet de servitude de cour commune non aedificandi a été constitué entre la société Spirit Immobilier et les propriétaires de la parcelle voisine cadastrée section C numéro 63 ;

Considérant qu'il convient également d'instituer une servitude de cour commune non aedificandi entre la parcelle cadastrée section C numéro 59, propriété de la commune de Clichy au profit des parcelles voisines cadastrées section C, numéros 27, 28 et 76, pour les besoins du projet de construction porté par la société Spirit Immobilier ;

Considérant qu'il convient préalablement de prononcer le déclassement de la partie de la parcelle cadastrée section C numéro 59, propriété de la commune de Clichy permettant d'accéder à la parcelle cadastrée section C numéro 63 ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : CONSTATE la désaffectation de la partie de la parcelle cadastrée section C numéro 59 permettant d'accéder à la parcelle cadastrée section C numéro 63.

ARTICLE 2 : PRONONCE le déclassement de ladite partie de la parcelle cadastrée section C numéro 59.

ARTICLE 3 : APPROUVE le principe de servitude de cour commune non aedificandi à instituer

transmission en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04289-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

ARTICLE 4 : DIT QUE la servitude de cour commune non aedificandi sera consentie sans indemnités.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout projet de convention de servitude de cour commune non aedificandi et tout document y afférent.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour

8 contre (Mme Monique Dhuin, Mme Isabelle Mine-Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, Monsieur Réda Belhouchat, M. Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04290-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 3.3

OBJET : CESSION A CITALLIOS DE TERRAINS SITUÉS DANS LA ZAC DU BAC D'ASNIÈRES-VALITON/PETIT (PARCELLES CADASTRÉES SECTION A NUMÉROS 47, 49, 51, 53, 3, 55 ET 39)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les dispositions de ses articles L. 311.1-1, L. 2141-1 et L. 2141-2, L. 3211-14 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les dispositions de ses articles L. 300-4 et L. 300-5, R. 300-4 et suivants et L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016 désignant la SEM 92 comme concessionnaire chargé de mettre en œuvre l'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières Valiton-Petit ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit signée le 8 juillet 2016 par les représentants de la Ville de Clichy-la-Garenne et de la SEM 92, et notamment son article 22 paragraphe 22.1.1 relatif à la participation du concédant au coût de l'opération de 43 352 683 € qui stipule que cette participation est versée en numéraire et sous forme d'apports en nature de terrains ;

Considérant que le paragraphe 22.1.1. de l'article 22 de la concession d'aménagement susvisé précise que ces apports seront effectués dans le cadre de cessions des dits terrains « à l'euro symbolique » par le concédant à l'aménageur, au fur et à mesure des besoins exprimés par ce dernier et au regard de la programmation contractuellement arrêtée ;

Considérant que la SEM 92, après avoir absorbé Yvelines Aménagement, la SARRY 78 et la SEMERCLI, est devenue la S.A.E.M CITALLIOS par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires du 7 septembre 2016 ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur général de CITALLIOS du 14 décembre 2016 faisant part de son souhait d'acquérir, en application des stipulations du paragraphe 22.1 de l'article 22 susvisé de la concession d'aménagement, pour un euro symbolique, les terrains suivants appartenant à la Ville de Clichy et visés par lesdites stipulations :

- Parcelle cadastrée section A n° 47 d'une superficie de 110 m² sise 8 bis quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n° 49 d'une superficie de 69 m² sise 36 route d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n° 51 d'une superficie de 44 m² sise 37 rue du Bac d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n° 53 d'une superficie de 20 m² sise 10 bis quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n° 3 d'une superficie de 164 m² sise 33 rue du Bac d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n° 55 d'une superficie de 2 465 m² sise 30 quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n° 39 d'une superficie de 442 m² sise 5 passage Berthier,

Vu le plan des parcelles à céder ;

Considérant l'intérêt général que présente l'aménagement de la ZAC Bac d'Asnières-Valiton/Petit auquel va contribuer la cession de ces parcelles pour un euro symbolique par la Ville à son aménageur ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2017 prenant acte du constat de désaffectation du domaine public communal établi le 1^{er} juin 2017 par la SCP Krief et Hoba, huissiers de justice à Clichy-la-Garenne pour les parcelles cadastrées A n°47, A n°49, A n°51, A n°53 et A n°39 et décidant leur déclassement du domaine public ;

Vu les avis de la Direction Immobilière de l'État du 22 mai 2017 (pour la parcelle A n°53) et du 23 mai 2017 (pour les parcelles A n°49, A n°51, A n°39, A n°3 et A n°47) estimant la valeur vénale totale de ces terrains à 851 000 € HT ;

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État du 5 septembre 2017 (pour la parcelle A n°55);

Considérant que l'apport de ces terrains au concessionnaire de la ZAC est une modalité de versement, par la Ville, de sa participation au coût de l'aménagement de la ZAC en application de l'article 22 paragraphe 22.1. de la concession et que leur cession à CITALLIOS doit intervenir à l'euro symbolique ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : DÉCIDE de la cession à CITALLIOS dont le siège est situé 65, rue des Trois Fontanot - 92024 NANTERRE cedex, des parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section A n°47 d'une superficie de 110 m² sise 8 bis quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n°49 d'une superficie de 69 m² sise 36 route d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n°51 d'une superficie de 44 m² sise 37 rue du Bac d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n°53 d'une superficie de 20 m² sise 10 bis quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n°3 d'une superficie de 164 m² sise 33 rue du Bac d'Asnières,
- Parcelle cadastrée section A n°55 d'une superficie de 2 465 m² sise 30 quai de Clichy,
- Parcelle cadastrée section A n°39 d'une superficie de 442 m² sise 5 passage Berthier.

ARTICLE 2 – DÉCIDE que cette cession se fera au prix de un euro symbolique.

ARTICLE 3 : DIT QUE cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de cession et tous les actes afférents à cette vente.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour

5 contre (Mme Isabelle Mine-Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, M. Réda Belhouchat, M. Hicham Dad)

2 ne prenant pas part au vote (Mme Monique Dhuin, M. Serge Bernard)

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HAUTS DE SEINE

Commune :
CLICHY

Section : A
Feuille : 000 A 01

Echelle d'origine : 1:500
Echelle d'édition : 1:11500

Date d'édition : 09/04/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC46

Le plan vérifié sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

NANTERRE
205, Avenue Georges Clémenceau 92756
92756 NANTERRE cedex
tél. 01 41 37 84 79 ou 31 - fax 01 41 37 86 48
c3f.nanterre@edfnp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances



—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04291-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 3.4

OBJET : DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION DES TERRAINS COMMUNAUX SIS 10, RUE CASTÉRÈS ET 71-73, RUE DE PARIS (PARCELLES CADASTRÉES SECTION Q NUMÉROS 80, 81 ET 82)

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2141-2 modifié par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire des parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section Q numéro 80, sise 10, rue Castérès, d'une superficie de 1 600 m² ;
- Parcelle cadastrée section Q numéro 81, sise 71, rue de Paris, d'une superficie de 906 m² ;
- Parcelle cadastrée section Q numéro 82, sise 73, rue de Paris, d'une superficie de 822 m² ;

Considérant que ces parcelles accueillent aujourd'hui des bâtiments affectés à un service public, à savoir le garage municipal sis 10, rue Castérès, et un immeuble de bureaux, sis 71-73, rue de Paris, à l'usage du personnel administratif ;

Considérant que les services municipaux installés à l'adresse et aux parcelles suscitées seront installés dans un autre lieu sur le territoire de la commune sur l'année 2017 et au plus tard dans les trois années suivant la date de la présente délibération.

Considérant que les lieux seront libérés de tous services publics ou de leur exploitation de la ville de Clichy ;

Considérant le permis de démolir délivré le 15 juillet 2016 ;

Vu le plan des parcelles concernées ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE la désaffectation des bâtiments communaux sis 10, rue Castérès et 71-73, rue de Paris, parcelles cadastrées section Q, numéros 80, 81 et 82, à la date de départ effectif des services municipaux.

ARTICLE 2 : APPROUVE le déclassement par anticipation du domaine public des parcelles sises 10, rue Castérès et 71-73, rue de Paris, cadastrées section Q, numéros 80, 81 et 82, à la date de déconstruction des immeubles situés sur lesdites parcelles, hors façades remarquables.

ARTICLE 3 : PRÉCISE, en tout état de cause, que la désaffectation des bâtiments communaux sis 10, rue Castérès et 71-73, rue de Paris, parcelles cadastrées section Q, numéros 80, 81 et 82, prendra effet dans un délai de 3 ans maximum à compter de la présente délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

36 pour

7 contre (Mme Monique Dhuin, Mme Isabelle Mine-Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idrî-Bayol, M. Réda Belhouchat, M.Hicham Dad, M. Serge Bernard)

1 abstention (Mme Bénédicte Rouby)

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170928-DSGLC17_04291- DE Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017
--



Plan des parcelles Q80, Q81 et Q82 T334 à céder

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04291-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—
Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04292-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 3.5

OBJET : ACQUISITION AMIABLE DU FONDS DE COMMERCE SPORTS-LOISIRS-DÉTENTE – VENTE D'ARTICLES ET VÊTEMENTS DE SPORT SIS 42 RUE DE L'AVENIR/3 PLACE DANIELÈ CASANOVA – 92110 CLICHY

RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN PIERRE CAYLA

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu l'offre de vente formulée par le propriétaire, M. Erick PERTUISEL, de céder, amialement son fonds de commerce d'articles et vêtements de sports sis 42 rue de l'Avenir/3 place Danièle Casanova – 92110 Clichy par courrier du 19 juin 2017 ;

Considérant que M. Erick PERTUISEL, propose à la Ville de Clichy d'acquérir son fonds de commerce au prix de 80 000 € consistant en un local commercial de 100 m² avec réserve en sous-sol de 50 m² ;

Considérant la nécessité de poursuivre les efforts entrepris par la Ville pour l'aménagement et la revitalisation du commerce local, notamment en centre-ville ;

Considérant l'arrêté du 5 décembre 2016 qui fixe les nouveaux seuils applicables, à compter du 1er janvier 2017, aux opérations d'acquisitions des collectivités publiques ;

Considérant que pour les opérations de vente, le nouveau seuil est fixé à 180 000 € (au lieu de 75 000 €).

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : DÉCIDE l'acquisition au prix de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) du fonds de commerce sis 42 rue de l'Avenir/3 place Danièle Casanova.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 021.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire

Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Aïce LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET

M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)

Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme,
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N° 4.1

OBJET : CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE CLICHY RELATIVE À L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (P.M.I.)

RAPPORTEUR : MADAME MIREILLE RÉA

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant l'intérêt pour la ville de conserver les missions déléguées de P.M.I., notamment les activités de consultation et d'actions de prévention médico-sociale des enfants de 0 à 6 ans, dans les locaux dédiés du Centre municipal de santé Marc Chagall situés 3, rue Simonneau à Clichy ;

Considérant la proposition de la Direction PMI-petite enfance du département des Hauts-de-Seine de renouveler, pour l'année 2017, la convention avec la ville de Clichy relative à l'organisation et au financement des activités de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) ;

Vu le projet de convention établi à cet effet par le département des Hauts-de-Seine ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le projet de convention 2017 à intervenir entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy relatif à l'organisation et au financement des activités de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document idoine.

ARTICLE 3 : DIT QUE la participation financière départementale, dont le montant s'élève à la somme de 93 265 €, sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—
Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelynne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

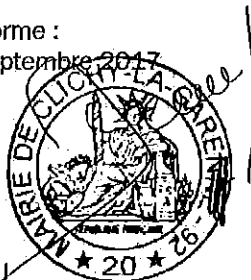
M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04294-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 4.2

OBJET : CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET LA COMMUNE DE CLICHY RELATIVE À L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

RAPPORTEUR : MADAME MIREILLE RÉA

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-663 modifiée du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat et la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu la loi n° 2000-1209 du 13 décembre 2000 relative à la contraception d'urgence et la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception ;

Considérant la forte demande exprimée par la population tant en contraception, planification des naissances, interruption volontaire de grossesse, conseil conjugal, et la demande des chefs d'établissement du secondaire pour l'organisation de séances d'information à la vie affective, relationnelle et sexuelle ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de conserver les activités de planification et d'éducation familiale au centre municipal de santé Marc Chagall ;

Considérant la proposition du département des Hauts-de-Seine de renouveler pour 2017 la convention relative à l'organisation et au financement des activités de planification et d'éducation familiale ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le projet de convention 2017 à intervenir entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Clichy relatif à l'organisation et au financement des activités de planification et d'éducation familiale.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document idoine.

ARTICLE 3 : DIT QUE la participation départementale dont le montant s'élève à la somme de 15 109 € sera imputée au budget communal.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoj HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04295-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 5.1

OBJET : PARTICIPATION DU CINÉMA RUTEBEUF AUX DISPOSITIFS SCOLAIRES CINÉMATOGRAPHIQUES - SAISON 2017 - 2018

RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la Ville, par l'intermédiaire du cinéma Rutebeuf, de contribuer à l'éducation à l'image du public et notamment des plus jeunes ;

Considérant, le partenariat entre le théâtre Rutebeuf, l'Éducation nationale, le département des Hauts-de-Seine et l'ACRIF (Association des Cinémas de recherche en Île-de-France) ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : AUTORISE la participation de la Ville par l'intermédiaire du cinéma Rutebeuf aux dispositifs cinématographiques scolaires « Ecole au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » pour la saison 2017-2018.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours, chapitre 11 pour les dépenses et chapitre 70 pour les recettes.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire

Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Réda BELHOUCBAT par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET

M. Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 19 heures 25)

Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04296-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 5.2

OBJET : ACHAT ET REVENTE DE PLACES DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2017/2018 DE SPECTACLES PROGRAMMÉS DANS LES THÉÂTRES PARISIENS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LUC MERCIER

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne entend favoriser l'accès des Clíchois à une offre de spectacles étendue ;

Considérant que les places achetées par la Ville à des prix négociés auprès de salles parisiennes ou de centrales de billetterie seront proposées à la revente au public du Théâtre Rutebeuf à prix coûtant ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE l'achat et la revente, à prix coûtant, de places de spectacles négociées auprès de salles parisiennes ou de centrales de billetterie, pour la saison 2017-2018,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT QUE lesdites places seront vendues à l'accueil du Théâtre Rutebeuf.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget des exercices correspondants, chapitre 1.1 pour les dépenses et chapitre 70 pour les recettes.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCAT par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCAT (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N° 5.3 A

OBJET : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE MÉDIATHÈQUE AU 15, RUE D'ESTIENNE D'ORVES- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget ;

Considérant le projet de construction d'une médiathèque ;

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par la DRAC ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir un nouveau site consacré à la lecture publique, en complément du site actuel sis au centre administratif, au 98, rue Martre ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : ADOPTE l'avant-projet de l'opération d'aménagement du bâtiment du 15, rue d'Estienne d'Orves en médiathèque (1200 m²), en complément du site situé 98 rue Martre (700 m²). Le montant de l'opération s'élève à la somme de 369 115 € TTC dont 219 115 € pour le mobilier et l'équipement de sécurité antivol du site.

ARTICLE 2 : PRÉCISE QUE le montant prévisionnel est inscrit au titre des exercices 2017 et suivants.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès de la DRAC,

ARTICLE 4 : DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

36 pour

8 abstentions (Mme Monique Dhuin, Mme Isabelle Mine-Rodrigues, M. Manuel Allameilou, Mme Samia Idri-Bayol, M. Réda Belhouchat, M. Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyn LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadol HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire

Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET

M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)

Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04298-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 5.3 B

OBJET : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE MÉDIATHÈQUE AU 15, RUE D'ESTIENNE D'ORVES- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget ;

Considérant le projet de construction d'une médiathèque;

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Régional d'Ile-de-France ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir un nouveau site consacré à la lecture publique, en complément du site actuel sis au centre administratif, au 98, rue Martre ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : ADOPTE l'avant-projet de l'opération d'aménagement du bâtiment du 15, rue d'Estienne d'Orves en médiathèque (1200 m²), en complément du site situé 98 rue Martre (700 m²). Le montant de l'opération s'élève à la somme de 369 115 € TTC dont 219 115 € pour le mobilier et l'équipement de sécurité antivols du site.

ARTICLE 2 : PRÉCISE QUE le montant prévisionnel est inscrit au titre des exercices 2017 et suivants.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France,

ARTICLE 4 : DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

36 pour

8 abstentions (Mme Monique Dhulin, Mme Isabelle Mine-Rodrigues, M. Manuel Allamellou, Mme Samia Idri-Bayol, M. Réda Belhouchat, M. Hicham Dad, Mme Bénédicte Rouby, M. Serge Bernard)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RĚA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAĪDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samla IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCBAT par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04299-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 6.1

OBJET: APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE ET L'IFAC (INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL) DANS LE CADRE DU PROJET « BAFAC CITOYEN » 2017-2018

RAPPORTEUR : MADAME NADOI HADRI

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne développe, via sa Direction des sports et de la jeunesse, une politique favorisant l'autonomie et l'accès à la professionnalisation des jeunes majeurs ;

Considérant que les compétences de l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) répondent à ces préoccupations et présentent une qualité reconnue pour l'éducation populaire ;

Considérant que le projet présenté par l'IFAC permet la réalisation d'une action de qualité et structurante au sein du territoire ainsi défini ;

Considérant que la Ville est à même d'accueillir les sessions de formation BAFAC et BAFD au sein de l'Espace Henry Miller qui dispose de salles appropriées ;

Considérant qu'en contrepartie de cette mise à disposition, à titre gratuit, l'IFAC propose à la Ville 5 places gratuites par session de 20 stagiaires ou 6 places gratuites par session de 30 stagiaires ;

Vu le projet de convention de partenariat établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil et la ville de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 2 : APPROUVE la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux au sein de l'Espace Henry Miller du 21 octobre 2017 au 1^{er} septembre 2018.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadol HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N° 7.1

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE ET L'OREAL DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 3^{ÈME} ÉDITION DE « LA CLICHOISE »

RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE LEFEBVRE

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'organisation par la Ville de Clichy de la 3^{ème} Édition de « La Clichoise » dans le cadre de l'opération annuelle « Octobre Rose » qui aura lieu le dimanche 15 octobre 2017, et dont le but est de sensibiliser au dépistage et à la lutte contre le cancer du sein ;

Considérant la volonté de la Ville de mobiliser la population clichoise lors de cette opération caritative d'envergure ;

Considérant le souhait de la Société L'OREAL, sise à Clichy, de s'associer à cet événement en apportant une contribution financière d'un montant de 17 500 € pour couvrir les frais engagés par la Ville dans le cadre de cet événement ;

Vu le projet de convention définissant les modalités du partenariat établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le projet de convention de partenariat susvisé à conclure avec la Société L'OREAL.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

ARTICLE 3 : DIT QUE les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Convocation du vendredi 22 septembre 2017
—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoj HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIÈRE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSÉ, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04301-
DE
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 8.1

OBJET : APPROBATION DE LA NATURE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE LA SÉNATRICE ISABELLE DEBRÉ

RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE CULOT

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 ;

Considérant l'intérêt de procéder aux travaux de réaménagement de l'ancien conservatoire de musique situé au 115 rue Barbusse afin d'y installer différents services administratifs et du personnel associatif ;

Considérant que dans le cadre de ces travaux, la Ville est susceptible de se voir attribuer une aide financière d'un montant de 25 000 € correspondant au plus à 50 % du budget des travaux ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré:

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE les travaux de réaménagement des locaux de l'ancien Conservatoire de musique situé au 115 rue Barbusse afin d'y installer différents services administratifs et du personnel associatif. Le coût estimatif des travaux de réaménagement et de réhabilitation atteignant 767 754,31 euros hors taxes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire de la Sénatrice Isabelle DEBRÉ pour les travaux de réaménagement des locaux de l'ancien Conservatoire de musique situé au 115 rue Barbusse afin d'y installer différents services administratifs et du personnel associatif dont le coût estimatif s'élève à hauteur de 767 754,31 euros hors taxes.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ARTICLE 4 : DIT QUE les travaux ne commenceront pas avant la notification de la subvention.

ARTICLE 5 : DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

ARTICLE 6 : DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits ouverts et à ouvrir à cet effet aux budgets des exercices 2017 et suivants.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour

4 abstentions (Mme Isabelle Mine Rodrigues, M. Manuel Allamellou, M. Hicham Dad, M. Réda Belhouchat)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—
Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoints au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04303-
AI
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 9.1A

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ PAPETERIES PICHON

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le rapport de présentation concernant cette délibération ci-joint,

Vu les factures du 3 juillet au 31 août 2017

Vu l'état récapitulatif des commandes arrêté au 13 septembre 2017,

Vu le projet de protocole transactionnel ci-joint,

Considérant que trois marchés inscrits au Registre des Marchés Publics de la Ville, portant respectivement sur la fourniture d'articles scolaires (référéncé n° 13-026), la fourniture de fichiers et de manuels scolaires et parascolaires (référéncé n° 13-027) et la fourniture de matériels pédagogiques (référéncé n° 13-028), destinés à satisfaire les besoins en la matière, des écoles maternelles, des écoles élémentaires et des accueils de loisirs de la ville de Clichy-la-garenne et la caisse des écoles, ont été attribués et notifiés à la société PAPETERIES PICHON le 3 juillet 2013, pour une durée maximale de 4 ans ;

Considérant que ces marchés sont arrivés à échéance au 2 juillet 2017 ;

Considérant que les parties sont tombées d'accord pour poursuivre leurs relations contractuelles au-delà de la durée de ces trois marchés, afin d'assurer la bonne exécution de la rentrée scolaire 2017-2018 et la continuité du service public ;

Considérant qu'à ce titre, des commandes ont été passées et que les fournitures ont été livrées par la société PAPETERIES PICHON entre le 3 juillet et le 12 septembre 2017 ;

Considérant que le recours à un contrat de transaction est justifié pour assurer le paiement des prestations ou fournitures commandées au prestataire au-delà de la durée du marché, conformément aux dispositions de la circulaire du 7 septembre 2009 précitée ;

Considérant qu'il convient de prévenir un différend susceptible de naître entre la Ville et la société PAPETERIES PICHON, par le recours à la transaction ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société PAPETERIES PICHON afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des commandes passées par la Ville auprès de ladite société, au-delà de la fin des marchés n° 13-026, 13-027 et 13-028, et ce pour la période allant du 3 juillet 2017 au 12 septembre 2017 inclus, pour un montant de 125 221,88 € TTC

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSÉ, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04304-
AI
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 9.1B

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ BRUNET SAS

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le rapport de présentation concernant cette délibération ci-joint,

Vu le projet de protocole transactionnel ci-joint,

Considérant que le marché inscrit au Registre des marchés publics de la Ville, portant sur des prestations de maintenance préventive et curative du dispositif de vidéo protection de la Ville, référencé n° 12-069, a été attribué puis notifié à la société BRUNET SAS le 3 août 2012, pour une durée maximale de 4 ans ;

Considérant que ces marchés sont arrivés à échéance au 2 août 2016 ;

Considérant que les opérations relatives à la passation d'un nouvel appel d'offres relatif à l'extension du dispositif de vidéo protection de la Ville, intégrant la reprise des prestations de maintenance préventive et curative des équipements existants, inclus dans le marché de 2012, ont débuté en février 2016 ;

Considérant que le marché d'extension du dispositif d'extension du système de vidéo protection, intégrant la reprise des équipements existants a été notifié au nouveau titulaire le 21 septembre 2017 ;

Considérant que les parties sont tombées d'accord pour poursuivre leurs relations contractuelles au-delà de la durée de ce marché afin de continuer à assurer la maintenance du dispositif ;

Considérant qu'à ce titre, des commandes ont été passées et que des prestations ont été exécutées par la société BRUNET SAS entre le 3 août 2016 et le 2 septembre 2017 ;

Considérant que le recours à un contrat de transaction est justifié pour assurer le paiement des prestations ou fournitures commandées au prestataire et exécutées au-delà de la durée du marché, conformément aux dispositions de la circulaire du 7 septembre 2009 précitée ;

Considérant qu'il convient de prévenir un différend susceptible de naître entre la Ville et la société BRUNET SAS, par le recours à la transaction ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société BRUNET SAS afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des commandes passées par la Ville auprès de ladite société, au-delà du terme du marché n°12-069, et ce pour la période allant du 3 août 2016 au 2 septembre 2017 inclus, pour un montant de 21 120,00 € HT, soit 25 344,00 € TTC

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04304-
AI
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

—
EXTRAIT
—
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017
Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHÉPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire

Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET

M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)

Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04305-
AI
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 9.1C

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ ATHÉNA SÉCURITÉ

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le rapport de présentation concernant cette délibération ci-joint,

Vu le projet de protocole transactionnel ci-joint,

Considérant que deux marchés distincts, inscrits au Registre des marchés publics de la Ville, portant respectivement sur des prestations de surveillance des manifestations et de gardiennage sur la parcelle située au 5 rue Pierre Bérégovoy (référéncé n° 12-130) et sur des prestations de surveillance des manifestations et de gardiennage des lieux, bâtiments et équipements communaux (référéncé 12-131), ont été attribués puis notifiés à la société ATHÉNA SÉCURITÉ le 12 novembre 2012, pour une durée maximale de 4 ans ;

Considérant que ces marchés sont arrivés à échéance au 11 novembre 2016 ;

Considérant que la procédure de passation d'un nouvel appel d'offres aux fins de renouvellement des prestations de surveillance des manifestations et des lieux, bâtiments et équipements communaux, lancée en décembre 2016, a donné lieu à un marché notifié au nouveau titulaire du 31 juillet 2017 ;

Considérant que les parties sont tombées d'accord pour poursuivre leurs relations contractuelles au-delà de la durée de ces deux marchés, afin de continuer à assurer la sécurité des manifestations et de gardiennage dans le contexte national actuel : plan Vigipirate, dispositif alerte attentat et état d'urgence ;

Considérant qu'à ce titre, des commandes ont été passées et que des prestations ont été exécutées par la société ATHÉNA SÉCURITÉ entre le 12 novembre 2016 et le 30 juillet 2017 ;

Considérant que le recours à un contrat de transaction est justifié pour assurer le paiement des prestations ou fournitures commandées au prestataire et exécutées au-delà de la durée du marché, conformément aux dispositions de la circulaire du 7 septembre 2009 précitée ;

Considérant qu'il convient de prévenir un différend susceptible de naître entre la Ville et la société ATHENA SECURITE, par le recours à la transaction ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société ATHENA SECURITE afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation des commandes passées par la Ville auprès de ladite société, au-delà de la fin des marchés n° 12-130 et 12-131, et ce pour la période allant du 12 novembre 2016 au 30 juillet 2017 inclus, pour un montant de 8 644,91 € HT, soit 10 381,43 € TTC (déduction faite d'un montant en avoir de 390 € soit, 468 €)

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
—
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance

M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire

Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA

M. Réda BELHOUCHE par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)

M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET

M. Réda BELHOUCHE (jusqu'à 19 heures 25)

Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

—
Pour extrait conforme
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04306-
AI
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

DÉLIBÉRATION N° 9.1D

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ TRANSITEC

RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le rapport de présentation concernant cette délibération ci-joint,

Vu le projet de protocole transactionnel ci-joint,

Considérant que le marché inscrit au Registre des marchés publics de la Ville, portant sur une mission d'accompagnement de la ville dans une démarche de plan de déplacements, concernant les besoins de desserte complémentaire de type navette entre le centre-ville et le futur site du 51 rue Pierre, comportant une mission en trois phases (questionnaire, présentation du projet de déplacement et étude de la navette), a été notifié à la société TRANSITEC le 20 décembre 2016, avec un délai d'exécution initial des études et de restitution des livrables de 3 mois ;

Considérant, au vu de la complexité des enjeux humains et logistiques liés à ce plan de déplacement, que les délais d'exécution des études ont été décalés dans le temps et qu'il reste un certain nombre d'éléments de la mission à finaliser, notamment l'étude de la navette ;

Considérant que les parties sont tombées d'accord pour poursuivre leurs relations contractuelles au-delà de la durée de ce marché pour assurer la réalisation complète des études et la restitution de l'ensemble des livrables ;

Considérant que les parties ont également convenu de procéder à l'engagement comptable des dépenses relatives à l'intégralité de la mission, après service fait ;

Considérant que le recours à un contrat de transaction est justifié pour assurer le paiement de la facture relative à l'exécution de l'ensemble des prestations réalisées au titre de la mission, pour un montant global HT de 12 603,00 € soit 15 123,60 €, au-delà de la durée du marché, conformément aux dispositions de la circulaire du 7 septembre 2009 précitée ;

Considérant qu'il convient de prévenir un différend susceptible de naître entre la Ville et la société TRANSITEC, par le recours à la transaction ;

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170928-DSGLC17_04306- AI Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017
--

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE la passation du protocole transactionnel ci-joint entre la Commune de Clichy-la-Garenne et la société TRANSITEC afin d'assurer la prévention d'un différend susceptible de naître quant à la facturation de l'ensemble des prestations réalisées au titre de la mission, pour un montant de 12 603,00 € HT soit 15 123,60 € TTC

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Clichy-la-Garenne, le protocole transactionnel mentionné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 01.1 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité

—
EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Convocation du vendredi 22 septembre 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme Alvine MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadol HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER, Mme Joëlle LEFEBVRE, M. Jean-Pierre CAYLA, Mme Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire
Mme Josette de MARVAL, M. Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL, Mme Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mmes Josette BOTET, Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25), M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. François MORVAN par Mme Mireille REA
M. Réda BELHOUCAT par Mme Isabelle MINE RODRIGUES (à partir de 19 heures 25)
M. Serge BERNARD par Mme Monique DHUIN

Étaient absents :

M. Jean-Pierre AUFFRET
M. Réda BELHOUCAT (jusqu'à 19 heures 25)
Mme Isabelle MINE RODRIGUES (jusqu'à 19 heures 25)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandra HUMBLOT

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE - 6 OCT. 2017

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 29 septembre 2017

Le Maire,



Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATION N° 10.1

OBJET : ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Par délibération exécutoire du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, Maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte des décisions suivantes :

Décision n° 2017-111 du 6 Juillet 2017

Déclaration d'infructuosité du lot n° 2 / Fourniture et livraison d'un bassin aquatique enfants type pataugeoire pour absence d'offres, marché relatif à l'organisation de Clichy Plage

Décision n° 2017-113 du 29 Juin 2017

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la société What The Truck relatif à l'exploitation d'une activité de restauration ambulante du 8 juillet au 20 août 2017, à l'occasion de l'opération Clichy plage 2017 ; la redevance d'occupation payable étant fixée à la somme de 320€.

Décision n° 2017-114 du 29 Juin 2017

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la société L'atelier du Samoussa relatif à l'exploitation d'une activité de restauration ambulante du 8 juillet au 20 août 2017, à l'occasion de l'opération Clichy plage 2017; la redevance d'occupation payable étant fixée à la somme de 128€.

Décision n° 2017-115 du 30 Juin 2017

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'école élémentaire Louis Aragon, sise 9, rue Willy Brandt conclue avec l'Association Initiative Animation Vacances Loisirs2

Décision n° 2017-116 du 3 Juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'équipement sportif, conclue avec l'association « Boules Parisiennes Clichy 92 »

Décision n° 2017-117 du 3 Juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Racine et du Dojo Jules Ferry A, conclue avec l'association « Académie Autonome d'Aïkido ».

Décision n° 2017-118 du 3 Juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Henri Geffroy, conclue avec l'association « Olorum Bahia Capoeira Clichy ».

Décision n° 2017-119 du 3 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Léo Lagrange, conclue avec l'association « Clichy Escrime ».

Décision n° 2017-120 du 3 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, DE LA GALERIE Sankt Pölten, conclue avec l'association « Bridge club de Clichy ».

Décision n° 2017-121 du 3 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle pour l'année 2017-2018, à titre gracieux, de la salle Marcel Duchamps, conclue avec l'association « Clichy Echecs 92 ».

Décision n° 2017-122 du 3 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Georges Racine, conclue avec l'association « Périphérique Floorball Club »

Décision n° 2017-123 du 3 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Racine et le Dojo Jules Ferry, conclue avec l'association « Judo Jean Jaurès »

Décision n° 2017-124 du 3 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Nelson Mandela, conclue avec l'association « Clichy Judo 92 »

Décision n° 2017-125 du 3 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du Dojo Jules Ferry, conclue avec l'association « Clichy Wado Ryu »

Décision n° 2017-126 du 4 juillet 2017

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la société Sabroso Cocina Ambulante relatif à l'exploitation d'une activité de restauration ambulante du 8 juillet au 20 août 2017, à l'occasion de l'opération Clichy plage 2017 ; la redevance d'occupation payable étant fixée à la somme de 192€.

Décision n° 2017-127 du 5 juillet 2017

Institution d'une régie de recettes pour l'office de tourisme au sein du Pavillon Vendôme sis 7, rue du Landy à compter du 12 juillet 2017.

Décision n° 2017-128 du 5 juillet 2017

Institution d'une régie d'avances pour l'office de tourisme au sein du Pavillon Vendôme sis 7, rue du Landy à compter du 10 juillet 2017.

Décision n° 2017-129 du 5 juillet 2017

Modification de la régie d'avances de la Direction des Sports, de la jeunesse et de l'Adolescence, la régie est située à la Maison des Associations 80, boulevard du Général Leclerc. Cette régie a pour objet l'acquisition de fournitures diverses, le paiement des frais de stationnement, de péages et de taxis, au bénéfice des personnalités accueillies par la collectivité, des frais de réception et d'alimentation dans le cadre des manifestations organisées par le service ainsi que les sorties dans le cadre du CCEJ (Conseil Communal Enfance Jeunesse).

Décision n° 2017-130 du 6 juillet 2017

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable conclue avec la société La Daouzeg BZH Truck relative à l'exploitation d'une activité de restauration ambulante du 8 juillet au 20 août 2017, à l'occasion de l'opération Clichy plage 2017 ; la redevance d'occupation payable étant fixée à la somme de 128€.

Décision n° 2017-131 du 6 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des gymnases Léo Lagrange et Georges Racine, conclue avec l'association « Clichy Basket Académie »

Décision n° 2017-132 du 6 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine, conclue avec l'association « CS Clichy Athlétisme »

Décision n° 2017-133 du 6 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des gymnases Racine et Geffroy, conclue avec l'association « CS Clichy Badminton »

Décision n° 2017-134 du 6 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Georges Racine, conclue avec l'association « Clichy Musculation »

Décision n° 2017-135 du 6 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Van Gogh, conclue avec l'association « Académie Clichoise de Taekwondo »

Décision n° 2017-136 du 6 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, à l'annexe gymnase Georges Racine, conclue avec l'association « Vélo Sport Clichois Cyclotourisme »

Décision n° 2017-137 du 7 juillet 2017

Remboursement à hauteur de 30 % par l'indivision LELONG du coût des travaux s'élevant à 18 532,12 € TTC dans le cadre de la réfection du mur mitoyen séparant le presbytère de

l'immeuble sis 23 rue Dagobert, la recette en résultant d'un montant de 5 560 € TTC sera imputée au budget communal

Décision n° 2017-138 du 7 juillet 2017

Convention de mise à disposition du domaine public à titre précaire et révocable, conclue avec la société G. la Patate pour une offre de restauration ambulante au 34, rue Mozart, 92110 Clichy pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017 ; la redevance est fixée à la somme de 416 € par trimestre.

Décision n° 2017-139 du 7 juillet 2017

Convention de mise à disposition du domaine public à titre précaire et révocable, conclue avec la société L'Atelier du Samoussa, pour une offre de restauration ambulante au 34, rue Mozart, 92110 Clichy pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017 ; la redevance est fixée à la somme de 416 € par trimestre.

Décision n° 2017-140 du 7 juillet 2017

Convention de mise à disposition du domaine public communal, à titre précaire et révocable, conclue avec la société PARIS TRAITEUR pour une offre de restauration ambulante au 34, rue Mozart, 92110 Clichy, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017 ; la redevance en résultant est fixée à la somme de 416 € par trimestre

Décision n° 2017-141 du 7 juillet 2017

Convention de mise à disposition du domaine public à titre précaire et révocable, conclue avec la société SO FOOD TOIT pour une offre de restauration ambulante au 34, rue Mozart, 92110 Clichy pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017 ; la redevance est fixée à la somme de 416 € par trimestre.

Décision n° 2017-142 du 7 juillet 2017

Convention de mise à disposition du domaine public à titre précaire et révocable, conclue avec la société SAS RN & CO pour une offre de restauration ambulante au 34, rue Mozart, 92110 Clichy pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017 ; la redevance est fixée à la somme de 416 € par trimestre.

Décision n° 2017-143 du 10 juillet 2017

Demande de subvention concernant le soutien à l'équipement en vidéo protection pour l'installation de 19 caméras supplémentaires au titre du Bouclier de Sécurité auprès du conseil Régional d'Ile-de-France d'un montant de 119 816,91 euros (HT)

Décision n° 2017-144 du 10 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Henri Geffroy, conclue avec l'association « CS Clichy Volley 92 »

Décision n° 2017-145 du 12 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine (demi-terrain de football), conclue avec l'association « Club Fanny ».

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170928-DSGLC17_04307- AI Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017
--

Décision n° 2017-146 du 12 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des stades Georges Racine et Nelson Paillou, conclue avec l'association « Sportive et Culturelle de Clichy ».

Décision n° 2017-147 du 12 juillet 2017

Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations Familiales à hauteur de 440 000 € au titre de l'investissement permettant l'aménagement d'une crèche d'une capacité de quarante berceaux située dans le quartier du Bac d'Asnières.

Décision n° 2017-148 du 13 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Georges Racine (salle B et salle multisports), conclue avec l'association « Clichy Futsal Paulista ».

Décision n° 2017-149 du 13 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des gymnases Léo Lagrange et Henri Geffroy, conclue avec l'association « CS Clichy Handball ».

Décision n° 2017-150 du 13 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Georges Racine, conclue avec l'association « Shorinji Kempo ».

Décision n° 2017-151 du 13 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Léo Lagrange (salle de boxe), conclue avec l'association « Kick Full Boxing de Clichy ».

Décision n° 2017-152 du 13 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de la piscine municipale Gérard Durant, conclue avec l'association « CS Clichy 92 Natation ».

Décision n° 2017-153 du 13 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de la piscine municipale Gérard Durand, conclue avec l'association « Clichy Plongée - Clip ».

Décision n° 2017-154 du 18 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine, conclue avec l'association « CS Clichy Rugby ».

Décision n° 2017-155 du 18 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine, conclue avec l'association « Clichy Rugby Cœur Ovalie ».

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04307-
AI
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

Décision n° 2017-156 du 20 juillet 2017

Mandat donné au cabinet AdDen avocats domicilié 31, rue de Bellefond – 75009 Paris en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du dossier de permis de démolir de boxes situés 16, rue Pierre Bérégovoy

Décision n° 2017-157 du 21 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Nelson Paillou, conclue avec l'association « Agora Karayib ».

Décision n° 2017-158 du 21 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des stades Georges Racine et Nelson Paillou, conclue avec l'association « APSAP Beaujon ».

Décision n° 2017-159 du 21 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du boulo-drome et club House, conclue avec l'association « Lou Pitchoun L'Ancien »

Décision n° 2017-160 du 21 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stade Georges Racine, conclue avec l'association CS Clichy Rugby Folko Old Blagues »

Décision n° 2017-161 du 21 juillet 2017

Convention de mise à disposition du domaine public communal, à titre précaire et révocable, conclue avec la société LE GLOBE TROTTEUR CUISINE pour une offre de restauration ambulante sur l'espace Clichy plage 2017, rue Ferdinand Buisson, à l'entrée du terrain Pasteur, 92110 Clichy, pour une durée de 6 semaines à compter du 8 juillet 2017 ; la redevance en résultant est fixée à la somme de 128 €

Décision n° 2017-162 du 25 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Georges Racine, du stade Georges Racine et du complexe sportif Nelson Paillou, conclue avec l'association « CS Clichy Tennis »

Décision n° 2017-163 du 25 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des gymnases Henri Geffroy et Nelson Mandela, conclue avec l'association « pour la Diffusion Yoga & Relax ».

Décision n° 2017-164 du 26 juillet 2017

Demande d'attribution d'une subvention d'un montant de 660 000 € à la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'aménagement de la crèche située Ilot Bonnet dans le quartier Entrée de ville, d'une capacité de 60 berceaux

Décision n° 2017-165 du 26 juillet 2017

Convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'A.R.S. Ile-de-France fixant le montant des subventions attribuées à la Ville à 30 000 € pour les actions de prévention de la santé opérées au titre de l'année 2017

Décision n° 2017-166 du 7 juillet 2017

Lettre d'accord adressée par le cabinet CET, évaluant les dommages causés lors du sinistre du 11 janvier 2017 à la fontaine du cimetière nord, à la somme de 4 500 €

Décision n° 2017-167 du 27 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, conclue avec l'association « Métronome ».

Décision n° 2017-168 du 27 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des associations, conclue avec l'association « Mouvement vie Libre ».

Décision n° 2017-169 du 27 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, conclue avec l'association « Attitudes Nord »

Décision n° 2017-170 du 27 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Salles du marché, conclue avec l'association « Société Historique et Archéologique de Clichy »

Décision n° 2017-171 du 27 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, conclue avec l'association « Amadeus »

Décision n° 2017-172 du 27 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des associations, conclue avec l'association « Les Chers Pas »

Décision n° 2017-173 du 28 juillet 2017

Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des locaux sis 9, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, conclu avec l'association S.F.M.

Décision n° 2017-174 du 28 juillet 2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04307-
AI
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

Renouvellement de l'adhésion 2017 de la Ville de Clichy-la-Garenne à l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France Natureparif dont le montant de la cotisation s'élève à la somme de 900 €

Décision n° 2017-175 du 31 juillet 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Nelson Mandela, à conclure avec l'association « CS Clichy Boxe 92 ».

Décision n° 2017-176 du 31 juillet 2017

Renouvellement de l'adhésion 2017 de la Ville au Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN – Le portail des marchés publics franciliens, d'un montant de 2 000 €

Décision n° 2017-177 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des locaux sis Espace Henry Miller et Maison des Associations, à conclure avec l'association « Agora Karayib »

Décision n° 2017-178 du 1^{er} août 2017

Convention d'occupation du domaine public communal, à titre précaire et révocable, conclue avec la société MARAN & Co, pour l'exploitation d'une activité de restauration ambulante sise place des Martyrs dans le cadre de l'événement « Forum des Associations », le 10 septembre 2017 ; le montant de la redevance étant fixée à la somme de 32 €

Décision n° 2017-179 du 1^{er} août 2017

Déclaration d'infructuosité, pour absence d'offres, du lot n° 3 « couverture-verrière-sous face des auvents » relatif au marché concernant la création d'un espace seniors attenant à la maison des associations Aimé Césaire

Décision n° 2017-180 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des locaux sis Maison des Associations et Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « solidarité Formation et Médiation »

Décision n° 2017-181 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maisons des Associations, à conclure avec l'association « Rock'n Dance »

Décision n° 2017-182 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des locaux Henry Miller et Maison des Associations, à conclure avec l'association « Fruits du Désert ».

Décision n° 2017-183 du 1^{er} août 2017

Convention d'occupation de courte durée, à titre gratuit, du square situé impasse Barbier jusqu'au 31 mars 2018 avec prolongation jusqu'à la fin du chantier si besoin, conclue avec la

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170928-DSGLC17_04307- AI Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017
--

Société FAYOLLE et Fils afin d'y installer le cantonnement du chantier de l'immeuble sis 15, rue Klock

Décision n° 2017-184 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Mi sol ».

Décision n° 2017-185 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « L'ensemble vocal des Hauts de Seine »

Décision n° 2017-186 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Orchestre Symphonique de Cléchy »

Décision n° 2017-187 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Franco Tamoul ».

Décision n° 2017-188 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des locaux sis Espace Henry Miller et Maison des Associations, à conclure avec l'association « Kids Création »

Décision n° 2017-189 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des locaux sis Espace Henry Miller et Maison des Associations, à conclure avec l'association « C'est Slam ! »

Décision n° 2017-190 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Zomzom et ses amis »

Décision n° 2017-191 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des Associations, à conclure avec l'association « Union Locale FCPE »

Décision n° 2017-192 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis école Louis Aragon, à conclure avec l'association « Action Théâtre Enfance »

Décision n° 2017-193 du 1^{er} août 2017

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170928-DSGLC17_04307- AI Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017
--

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du gymnase Léo Lagrange, à conclure avec l'association « Tir sportif avec le sourire »

Décision n° 2017-194 du 1^{er} août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de la salle de billard – club House, à conclure avec l'association « Billard club clichois ».

Décision n° 2017-195 du 2 août 2017

Convention d'occupation du domaine public communal, à titre précaire et révocable, conclue avec la société So Food Toit, pour l'exploitation d'une activité de restauration ambulante sise place des Martyrs dans le cadre de l'événement « Forum des Associations », le 10 septembre 2017 ; le montant de la redevance étant fixée à la somme de 32 €

Décision n° 2017-196 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, du stage Georges Racine, à conclure avec l'association « Clichy Vétérans foot ».

Décision n° 2017-197 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, de locaux sis Maison des associations et Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Gymnastique Volontaire »

Décision n° 2017-198 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des Associations, à conclure avec l'association « Clichy Echecs 92 »

Décision n° 2017-199 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des locaux sis Espace Henry Miller et Salles des Marchés, à conclure avec l'association « La Gym Suédoise Clichoise »

Décision n° 2017-200 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des locaux sis Maison des Associations et Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Boîtes à Mômes »

Décision n° 2017-201 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Salles du Marché, à conclure avec l'association « Clichy Danse »

Décision n° 2017-202 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Salles du Marché, à conclure avec l'association « Niouman Ké »

Décision n° 2017-203 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des Associations, à conclure avec l'association « JASFA »

Décision n° 2017-204 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Centre Villeneuve, à conclure avec l'association « Bagad Kériz »

Décision n° 2017-205 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Maison des Associations, à conclure avec l'association « Kdanse »

Décision n° 2017-206 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Club de la chanson Française »

Décision n° 2017-207 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, d'un local sis Salles du Marché, à conclure avec l'association « La Pomme Cannelle »

Décision n° 2017-208 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle, à titre gracieux, des locaux sis Salles du Marché et Espace Henry Miller, à conclure avec l'association « Tai Chi Gong Fu »

Décision n° 2017-209 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 de locaux à l'espace Henry Miller et à la Maison des Associations conclue avec l'association « Be a Bee »

Décision n° 2017-210 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 de locaux aux salles du marché conclue avec l'association « Gem - Le porte Bonheur »

Décision n° 2017-211 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à la Maison des Associations conclue avec l'association « O M S P A »

Décision n° 2017-212 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à l'espace Henry Miller conclue avec l'association « Clichy Barre au Sol »

Décision n° 2017-213 du 3 août 2017

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170928-DSGLC17_04307- AI Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017
--

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local aux salles du Marché conclue avec l'association « L'école du chat libre »

Décision n° 2017-214 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à la Maison des Associations conclue avec l'association « SPCC – Société Philatélique et Cartophile de Clichy »

Décision n° 2017-215 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 de locaux à la Maison des Associations et salles du marché, conclue avec l'association « Tempo 92 »

Décision n° 2017-216 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 de locaux à l'espace Henry Millet et salles du marché, conclue avec l'association « ADYR – Association de Yoga et Relaxation »

Décision n° 2017-217 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à l'espace Henry Miller conclue avec l'association « Jouez le Jeu »

Décision n° 2017-218 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 de locaux à l'espace Henry Millet et à la Maison des Associations, conclue avec l'association « Rigoletto »

Décision n° 2017-219 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à la Maison des Associations, conclue avec l'association « Espace Yogini »

Décision n° 2017-220 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à l'espace Henry Miller, conclue avec l'association « TKO »

Décision n° 2017-221 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local au centre Villeneuve conclue avec l'association « TIMBAO »

Décision n° 2017-222 du 3 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à la maison des associations et l'espace Henry Miller conclue avec l'association « École Française des Femmes »

Décision n° 2017-223 du 4 août 2017

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20170928-DSGLC17_04307-
AI
Date de télétransmission : 10/10/2017
Date de réception préfecture : 10/10/2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 de locaux au gymnase Henri Barbusse conclue avec l'association « La Vaillante »

Décision n° 2017-224 du 7 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à la Maison des Associations conclue avec l'association « Crèche Familiale Croix Rouge Française »

Décision n° 2017-225 du 7 août 2017

Institution d'une régie d'avances pour l'Office de Tourisme du Pavillon Vendôme sis 7, rue du Landy à compter du 14 août 2017.

Décision n° 2017-226 du 7 août 2017

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société Paris Traiteurs, le 10 septembre 2017 dans le cadre de l'évènement « Forum des associations » ; la recette en résultant étant de 32 €

Décision n° 2017-227 du 8 août 2017

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association AFIGESE au titre de l'année 2017, la dépense en résultant étant de 270 €.

Décision n° 2017-228 du 9 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 de locaux à l'espace Henry Miller et à la Maison des Associations, conclue avec l'association « Alpha B »

Décision n° 2017-229 du 9 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à la Maison des Associations, conclue avec l'association « ATTAC 92 »

Décision n° 2017-230 du 9 août 2017

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à la Maison des Associations, conclue avec l'association « Solidarité Handicapé 92 »

Décision n° 2017-231 du 9 août 2017

Le cabinet DRAI Avocats, sis 64, rue de Miromesnil, 75008 Paris est mandaté en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre suite à la requête en référé-suspension n° 1712406 introduite au Tribunal administratif de Paris le 1^{er} août 2017 par un agent de la commune contre le rejet implicite de sa demande de reconnaissance du caractère professionnel de ses maladies.

Décision n° 2017-232 du 11 août 2017

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170928-DSGLC17_04307- AI Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017
--

Convention de mise à disposition annuelle 2017-2018 d'un local à la Maison des Associations conclue avec l'association « Korafoll'Art »

Décision n° 2017-233 du 23 août 2017

Convention de mise à disposition ponctuelle du stade Georges Racine à conclure avec l'association « FC Paris Clichy » pour l'année 2017-2018.

Décision n° 2017-234 du 25 août 2017

Convention de participation au financement des équipements publics de la ZAC Entrée de Ville, pour un projet d'extension d'un logement privatif sis 13, rue du Docteur Émile Roux.

Décision n° 2017-235 du 25 août 2017

La régie d'avances de la Direction des Finances – Service Achats, sise 15, rue Villeneuve, est clôturée.

Décision n° 2017-236 du 28 août 2017

Convention de mise à disposition ponctuelle d'un local à la Maison des Associations à conclure avec l'association « Izyschool » pour l'année 2017-2018.

Décision n° 2017-237 du 28 août 2017

Convention de mise à disposition ponctuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à conclure avec l'association « Au Chœur de l'Opérette » pour l'année 2017-2018.

Décision n° 2017-238 du 28 août 2017

Convention de mise à disposition ponctuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à conclure avec l'association « Orchestre d'Harmonie de Clichy » pour l'année 2017-2018.

Décision n° 2017-239 du 28 août 2017

Convention de mise à disposition ponctuelle d'un local à l'Espace Henry Miller à conclure avec l'association « Siguidia » pour l'année 2017-2018.

Décision n° 2017-240 du 29 août 2017

Avenant à la convention conclu avec la société Chantiers Modernes Construction, prolongeant jusqu'au 30 septembre 2017 la mise à disposition de terrains communaux sis 62, rue Madame de Sanzillon, moyennant une redevance de 1 500 € par mois.

Décision n° 2017-241 du 30 août 2017

Renouvellement de l'adhésion 2017 de la Ville à l'association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) sise 26, rue du Renard – 75004 Paris, pour un montant de 5 536,01 €

Décision n° 2017-242 du 31 août 2017

Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à conclure avec la société Blue Eye, le dimanche 10 septembre 2017 à l'occasion du forum des associations, la redevance d'occupation étant fixée à la somme de 32,00 €

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire des décisions ci-dessus énumérées, prises par délégation du conseil municipal.
